



ÉQUIPIERS(-IÈRES) HORTICOLES – LUTTE CONTRE LES EVEC

Vous êtes en bonne forme physique et cherchez un travail avec un impact positif et concret en environnement? Notre équipe de restauration de milieux naturels est actuellement à la recherche d'équippers(-ières) horticoles pour réaliser des activités de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes (EVEC) à Montréal. Ces activités s'inscrivent dans le cadre d'un projet sur trois ans (2026-2028) dans divers grands parcs de Montréal et visent la réhabilitation des milieux naturels par une approche écologique.

PROFIL DES TÂCHES :

- Effectuer des travaux de lutte aux espèces végétales exotiques envahissantes (EVEC : nerprun et phragmite, etc.);
- Arracher manuellement ou à l'aide d'un appareil les plants incluant leur système racinaire;
- Couper et encapsuler certaines EVEC;
- Transporter et déposer en tas les plants arrachés;
- Charger, décharger, transporter les outils et le matériel de travail sur le site;
- Réaliser toutes autres tâches connexes à la demande de son supérieur immédiat.

CE QUE NOUS RECHERCHONS:

- Capacité d'effectuer des travaux physiques, bonne endurance physique (travail à l'extérieur, toutes conditions météorologiques);
- Capacité de travailler en équipe;
- Connaissance des EVEC (un atout);
- Avoir accès à un véhicule et détenir un permis de conduire classe 5 valide (requis).

QUELQUES RAISONS DE CHOISIR NAQ :

- Travailler à une mission commune : la protection de l'environnement ;
- Vêtements de travail et équipements de protection fournis ;
- Travailler au grand air, faire le plein de vitamine D et plus encore!

CE QUE NOUS OFFRONS :

- **Nombre de postes:** 5
- **Date de début:** Le 7 avril 2026 ou dès que possible (3 postes) et début-mai (2 postes);
- **Durée du mandat :** Saisonnier, jusqu'au 27 novembre 2026, environ
- **Lieu de travail :** Montréal (grands parcs de Montréal);
- **Nombre d'heures:** Entre 32 et 35 heures par semaine (4 jours/semaine, du lundi au jeudi)
- **Taux horaire :** À partir de 20,44 \$, selon expérience (nouveau taux au 1er mai 2026).

